



Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement et budgétaire supplémentaire urgent de CHF 290'000.- relatif à des interventions urgentes dans la commune et aux travaux de réfection de la route « Prés Juniers - Prise Robert » à Montalchez à la suite des intempéries du 28 juin 2021

Le Conseil général de la commune de la Grande Béroche

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964,
vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014 (LFineEC),
vu l'article 15 du règlement communal sur les finances du 14 septembre 2020,
vu le rapport du Conseil communal du 8 septembre 2021,

arrête :

Article premier : Le crédit d'engagement et budgétaire urgent de CHF 290'000.- accordé par le Conseil communal le 28 juillet 2021 pour la réalisation des travaux ci-dessous est entériné par le Conseil général. :

- a) interventions urgentes et ponctuelles sur l'ensemble du territoire
- b) réhabilitation et réparation de la route « Le Devens - Prise Robert » à Montalchez.

Article 2 : Le montant de la dépense sera porté aux comptes des investissements et amorti conformément à la loi aux taux de 4%.

Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Aubin-Sauges, le 27 septembre 2021

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL
La vice-présidente, La secrétaire,
Aïcha Hessler-Wyser Donatella Vantaggio